

PROCES – VERBAL

Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (Amphithéâtre - Ecosite)

Date : 6 SEPTEMBRE 2022 à 19h30

33 PRESENTS :

MMES CHALEAT R., MARION C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BILBOT E, GEAY MC., JACQUOT C., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., RIBIERE P., ESTEOULLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., BONNET C., MANTONNIER L., CHABERT C., CHAVE C., VILLIOT D., AURIAS C., AUDEMARD N., SAYN L., BOUVIER JM., PATONNIER T., COTTON D., GAFFIOT F., D'HEROUVILLE C.

5 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES BERNARD E., DAMBRINE F., SCRIVANI J.
MRS PEYRET JM., RIOU J

QUORUM : 31

6 ABSENTS EXCUSES :

MRS CROZIER G., CARRERES B., FAYARD F., JAVELAS T.

A été désignée secrétaire de séance : Madame Christine Marion

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / FINANCES

1. Cuisine centrale Ecosite : mise en place d'autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP/CP)
2. Budget général : décision modificative n°5

II / MAITRISE D'OUVRAGE

3. Gymnase et dojo : approbation du règlement intérieur
4. Gymnase et dojo : approbation de la convention de mise à disposition

III / RESSOURCES HUMAINES

5. Petite enfance : suppression d'un poste d'EJE et création d'un poste d'EJE classe exceptionnelle

IV / AFFAIRES JURIDIQUES

6. Les Opalines à Grâne : acquisition du bâtiment

V / ECONOMIE

7. Bâtiment demi-lune (Ecosite) : location d'un espace au FIBL France (Institut de recherche en agriculture biologique)

VI / URBANISME

8. Projet d'aménagement à Grâne : préemption d'un terrain pour le compte de la commune

Le compte-rendu du Conseil du 28/06/2022 est soumis à approbation.
N'appelant pas d'observation, il est approuvé.

Madame Christine Marion est désignée secrétaire de séance.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

- Monsieur Gilbert Pourret

Monsieur Jean Serret informe de la démission de tous ses mandats, de Monsieur Gilbert Pourret, maire de Omblèze et conseiller communautaire délégué.

Une élection partielle se tiendra pour compléter le conseil municipal (2 élus). S'ensuivra l'élection du nouveau maire qui siègera au conseil communautaire et de son 1^{er} adjoint qui deviendra suppléant.

Il souligne que Monsieur Gilbert Pourret a été un élu présent et précieux pour la vie communautaire durant les 3 mandats derniers, de par sa connaissance du territoire et ses conseils avisés.

I – FINANCES

Point 1 Cuisine centrale Ecosite : mise en place d'autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP/CP)

Monsieur Robert Arnaud rappelle que la procédure des autorisations de programmes – crédits de paiement (AP/CP) permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales, l'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une.

Le crédit de paiement (CP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Concernant l'opération cuisine centrale Ecosite, les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux et selon leur rythme de réalisation, soit sur les années 2022 et 2023.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de mettre en œuvre cet outil de gestion pour les opérations suivantes :

N°	Opération	AP	CP 2022	CP 2023
2022-01	Construction Cuisine centrale ecosite - 74	1 800 000	500 000	1 300 000

L'opération devait se dérouler sur 2022, mais au vu des retards pris, elle se prolongera sur 2023 d'où la demande d'ouverture d'une opération comptable afin d'équilibrer le budget au mieux.

Le Conseil :

- vote les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement conformément au tableau figurant dans le rapport ci-dessus.
- précise que les crédits de paiement non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1

Point 2 Budget général : décision modificative n°5

Monsieur Robert Arnaud propose une décision modificative (ajustements de crédits budgétaires) pour le budget général :

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES

- ✓ Aménagement déchèterie Loriol

Décision modificative :

Opération 16 - déchèterie Loriol : Travaux	+ 15 000€
Opération 21 - déchèterie Livron Travaux	- 15 000€

Suite à une question de Monsieur Philippe Ribière, il s'agit du transfert d'un compacteur de la déchetterie de Loriol sur celle de Livron, d'où l'ajustement comptable proposé.

- ✓ Cuisine centrale écosite

Il convient de scinder l'opération comptable « cuisine centrale de Eurre » de celle de la cuisine centrale de Livron.

Ainsi il est créé une opération 74 : Cuisine centrale de l'Ecosite

Une Autorisation de programme/crédit de paiement est associée à cette nouvelle opération

Décision modificative : elle découle de l'AP/CP proposé ci-avant.

Annulation des crédits prévus sur l'opération 67

Dépenses opération 67 : - 1 650 000€

Recettes opération 67 : - 1 650 000€

Prévoit les crédits nécessaires à l'opération 74 pour 2022

Dépenses : MO + travaux + 500 000€

Recettes : FCTVA + 82 020€

Recours à l'emprunt + 413 269€

OPERATIONS D'ORDRE

- ✓ Amortissements conteneurs semi enterres (Dépenses /recettes)

Dépenses 6811 : + 24 711€

Recettes 28158 : + 24 711€

- ✓ Cessions euro symbolique conteneurs (Dépenses /recettes)

Dépenses 204441 : + 100€

Recettes 2158 : + 100€

- ✓ Neutralisation amortissements subventions équipements versées (Dépenses /recettes)

Dépenses 198 : + 20 000€

Recettes 7768 : + 20 000€

OPERATIONS D'EQUILIBRE BUDGETAIRES

Reprise de dépenses imprévues - 4 711€

Le Conseil :

- *adopte la Décision modificative n°5 du budget général de la Communauté de Communes du Val de Drôme, visant à réajuster des crédits en dépenses et recettes d'investissement,*
- *autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

II – MAITRISE D'OUVRAGE

Points 3 et 4 Gymnase et dojo : approbation du règlement intérieur et de la convention de mise à disposition

Monsieur Fabien Duvert rappelle que la CCVD a assuré la maîtrise d'ouvrage portant sur la construction d'une salle de gymnastique et d'un dojo sur la commune de Loriol. La réception des travaux de l'équipement aura lieu en septembre 2022. L'ouvrage d'équipements sportifs communautaires pourra être exploité dans l'intérêt des administrés en octobre 2022. Cet espace accueillera les clubs sportifs, les associations, les collègues, les écoles du territoire.

Il explique que dans ce cadre, il convient de mettre en place un règlement intérieur nécessaire à la mise à disposition des équipements.

Il donne lecture des principaux points du projet de règlement intérieur.

Il explique également que chaque utilisateur devra signer une convention de mise à disposition des espaces qui lui seront attribués.

Il donne lecture des principaux points du projet de convention.

C'est une mutualisation de moyens de la commune vers l'intercommunalité, la commune ayant un service sports compétent et habitué à gérer ces équipements.

Monsieur Claude Aurias souligne qu'il s'agit d'un magnifique équipement qui a pris peu de retard malgré le contexte. Une fois la commission de sécurité passée, il sera opérationnel. Le travail entre les services communaux et intercommunaux témoigne d'une belle coopération constructive.

Monsieur Jean Serret ajoute que ce bâtiment devra être inauguré, en soulignant son caractère intercommunal. Il propose que la commune de Loriol choisisse le nom de l'équipement et sollicitera les clubs pour le nom des salles.

Le Conseil :

- *approuve le règlement intérieur,*
- *approuve la convention de mise à disposition,*
- *autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

III – RESSOURCES HUMAINES

Point 5 Petite enfance : suppression d'un poste d'EJE et création d'un poste d'EJE classe exceptionnelle

Monsieur Robert Arnaud informe que, suite au départ d'un agent, il propose à l'assemblée :

- La suppression d'un poste de Puéricultrice Hors Classe à temps complet créé par délibération n°2/12-07-2017/C,
- La création d'un poste d'Educateur Jeunes Enfants de classe exceptionnelle à temps complet.

Cet agent assurera la direction des micro-crèches de Montoisson et Allex.

Le Conseil :

- *Approuve sans réserve l'exposé du président,*
- *Décide :*
 - o La suppression d'un poste de Puéricultrice Hors Classe à temps complet créé par délibération n°2/12-07-2017/C,*
 - o La création d'un poste d'Educateur Jeunes Enfants de classe exceptionnelle à temps complet.*

*- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité
- Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération*

IV – AFFAIRES JURIDIQUES

Point 6 Les Opalines à Grâne : acquisition du bâtiment

Monsieur Jean Serret rappelle la délibération d'intention sur l'acquisition du bâtiment des Opalines approuvée en conseil communautaire le 14 Décembre 2021.

Le bâtiment des Opalines, dont les résidents ont quitté les lieux fin mai dernier, et qui se retrouve vacant, est un lieu stratégique et adéquat pour y installer une structure répondant aux demandes de places des familles. En effet, cette structure répondrait à la fois au cahier des charges petite enfance avec des travaux intérieurs d'adaptation et en permettant d'avoir un accès extérieur de plein pied. La CCVD aurait donc l'opportunité de créer une structure plus grande : déplacement des 8 places existantes de l'appartement de Grâne servant de lieu actuel à la micro crèche et à minima 12 places supplémentaires en fonction de la prospective qui va être engagée avec les chiffres fournis par la CAF.

Il est également rappelé la volonté depuis quelques années est de chercher des solutions de changements de lieu afin de proposer une qualité d'accueil équivalente pour toutes les structures (surface de 120 m2 et extérieur de 80 m2). Depuis plusieurs années également, il est constaté une augmentation des demandes de places en structures collectives. Pour exemple, lors des deux dernières commissions d'attribution, seules 60% des demandes au niveau de la CCVD ont pu être satisfaites.

Il est nécessaire de répondre à cette augmentation des demandes, en intégrant la spécificité de chaque lieu (rural ou péri-urbain). Pour exemple, un projet est en cours d'élaboration dans la vallée de la Gervanne et le Haut Roubion reste également à l'étude de faisabilité.

Enfin, durant les commissions « petite enfance » mises en place en 2021 il est ressorti une « zone blanche de proposition petite enfance » : Chabrillan, la Roche sur Grâne, Divajeu, La Répara Auriples, etc.

En outre, ce bâtiment d'environ 1000 m² pourra être mutualisé car la structure petite enfance en occupera seulement une partie. Cette division du bâtiment pour accueillir plusieurs activités sera facilitée par ses différents accès qui permettront d'avoir une entrée différente pour chaque activité.

Les domaines ont rendu un avis le 19/11/2021 sur la valeur vénale de ce bien estimée à 930 000 euros avec une marge d'appréciation de +/- 15% soit un prix allant de 790 500 euros à 1 069 500 euros.

Après négociation, les parties se sont entendues sur un prix de vente à hauteur de 1 030 000 euros qui reste dans la marge des domaines.

Monsieur le Président se dit satisfait de ce beau projet d'avenir qui apporte une réponse aux besoins de la petite enfance, le bâtiment étant idéalement placé, et ouvrira la réflexion sur la culture musicale avec des mutualisations possibles avec Alex, Grâne, voire Livron et Lorient.

Il rappelle la tenue de 2 journées de réflexion sur la politique culturelle à imaginer pour la CCVD, les 15 et 16 septembre prochains.

Monsieur Claude Aurias confirme le besoin de places supplémentaires, toutes les demandes ne pouvant pas être satisfaites. Ce bâtiment exploitable assez rapidement pourrait convenir. Il existe un besoin à satisfaire sur le sud de Lorient également.

Monsieur Jean Serret invite les élus à réfléchir au devenir de la friche « les nougatiers » située au centre ville de Loriol. La petite enfance est une priorité.

Le Conseil :

- *Décide d'acheter le bâtiment « les opalines » (référence cadastrale ZH 132 pour une superficie de 5 567 m²) à la SCI L'Age d'or Grâne, pour un prix d'acquisition de 1 030 000 euros*
- *Les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget 2022.*
- *autorise le Président à signer l'acte d'acquisition correspondant*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

V – ECONOMIE

Point 7 Bâtiment demi-lune (Ecosite) : location d'un espace au FIBL France (Institut de recherche en agriculture biologique)

Monsieur Christian Caillet rappelle que la communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée accueille au Pôle Bio, le FIBL France depuis plusieurs années et l'accompagne dans des programmes de recherche.

Pour rappel, l'un des principaux objectifs du FIBL est de réaliser des expérimentations de terrain avec et chez des agriculteurs.

Néanmoins, le FIBL a aujourd'hui un besoin de stockage de matériel d'expérimentation et d'un espace pour la réalisation de culture en pots.

Après échanges et définition du besoin, il est proposé la location d'un espace au sein du bâtiment dit de la « Demi-lune » propriété de la Communauté de communes. Ce bâtiment est accessible facilement depuis le pôle Bio et permettrait ainsi aux équipes de circuler entre la partie bureau et la partie expérimentation.

Depuis le départ des services techniques de la Communauté de Communes du Val de Drôme au nouveau CTI, le bâtiment « Demi-lune » sert d'entrepôt de stockage, un espace de 80m² au fond du bâtiment pourrait convenir au projet du FIBL.

Afin de bien délimiter l'espace entre le FIBL et le reste du bâtiment, un aménagement est envisagé à l'intérieur, ainsi que le déplacement du boîtier d'alarme à l'extérieur, la démolition du petit muret anti-intrusion qui avait été construit du côté Est du bâtiment et mise en place d'un portillon d'accès. Le côté Est deviendrait l'entrée pour le FIBL.

Cette location d'espace de 80m² est programmée à partir du 15 octobre 2022, au prix de 1€/m² par mois. Une convention de location annuelle sera mise en place et renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur Jean Serret rappelle, qu'à l'origine, ce bâtiment servait à la SNCF de stockage pour les pièces de construction de la ligne TVG.

Le Conseil :

- *autorise la mise en place d'une location d'un espace au sein du bâtiment « Demi-Lune »*
- *valide le prix de 1€/m² par mois de cet espace*
- *autorise le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette location*

VI – URBANISME

Point 8 Projet d'aménagement à Grâne : préemption d'un terrain pour le compte de la commune

Ce dossier est retiré et sera présenté au prochain conseil

La séance est levée à 20 h.

Fait à Eurre, le 9 septembre 2022

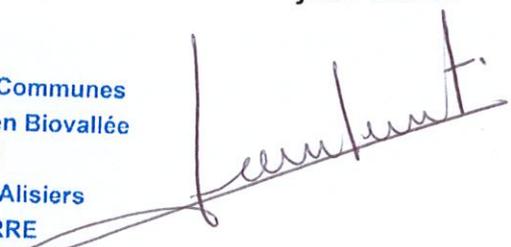
La secrétaire de séance

Christine Marion



Le Président,

Jean Serret



Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
CS 331
96 Ronde des Alisiers
26400 EURRE
Tél : 04 75 25 43 82
Mail : ccvd@val-de-drome.com

